

Barème RETRAITE en €uro

Barèmes Salariés Agricoles

	Montant annuel	Montant mensuel
Versement Forfaitaire Unique (VFU)	157,95	13,16
Minimum Contributif	7 638,78	636,56
Minimum Contributif majoré	8 347,09	695,59
Majoration pour conjoint à charge (MCC)	609,80	50,81

Barèmes Non Salariés Agricoles

	Montant annuel	Montant mensuel
Retraite forfaitaire	3 400,22	283,35
Point retraite	3,996	0,333
Retraite complémentaire obligatoire (RCO) : <u>taux 2013 *</u>	0,3362	
Majoration 2009		
Premier niveau	8 272,80	689,40
Deuxième niveau	6 573,78	547,81
Limite de service	10 351,84	862,65

Barèmes communs salariés et non salariés agricoles

Montant maximum des pensions	20 262,00	1 688,50
Majoration pension de réversion pour charge d'enfant	1 168,32	97,36
Plafond de ressources Réversion		
Personne seule	20 862,40	1 738,53
Ménage (personnes remariées, pacsées ou en concubinage)	33 379,84	2 781,65

* Le taux RCO a été revalorisé pour 2018 mais n'est pas encore effectif dans l'applicatif retraite, par conséquent barème non actualisé pour l'instant